



**La médecine
libérale
innove en
Normandie**

InfoURML N°25 COVID-19

**info
Coronavirus
Covid-19**



Le 19 janvier 2021

Chers amis,

La Normandie est bien partie dans la vaccination et se classe toujours 1ère du nombre de personnes vaccinées au prorata de la population (35 905 vacciné(e)s / 1.09% de la population normande).

Après une forte augmentation, le taux d'incidence régional reste stable. Il enregistre une légère baisse pour atteindre 164,6 (contre 166,6 le 12/01). Néanmoins, les taux d'incidence de la Manche et de la Seine-Maritime augmentent.

Les vaccinations en EHPAD dans les départements de l'Orne, de la Seine-Maritime et de l'Eure se sont bien déroulées et nous tenons à vous remercier pour votre engagement et votre mobilisation.

La difficulté à ce jour est la disponibilité des doses pour la vaccination compte tenu du plan de livraison européen et français.

Les informations changeant très rapidement, restez connectés !

Dr Antoine LEVENEUR
Président de l'URML Normandie

Liste des centres de vaccination

Retrouvez tous les centres de vaccination, leurs coordonnées ou prendre rendez-vous en ligne >

Sont à ce jour concernées par la vaccination :

- **Les personnes âgées de plus de 75 ans** (en établissement, en résidence autonomie, en résidence services ou à domicile)

- **Les personnes en situation de handicap**, vulnérables, hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueils médicalisés (FAM)

- **Les professionnels de santé, les aides à domicile** intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et **les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent une ou plusieurs des comorbidités suivantes**

L'obésité ($IMC>30$),

La BPCO et l'insuffisance respiratoire,

L'hypertension artérielle compliquée,

L'insuffisance cardiaque,

Le diabète (de type 1 et de type 2)

L'insuffisance rénale chronique,

Les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans

Le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches

hématopoïétiques,

La trisomie 21

- **Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une prescription du médecin traitant pour se faire vacciner prioritairement :**

atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie

atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés transplantés d'organes solides

transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques

atteints de poly-pathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes
atteints de certaines maladies rares (Liste)
atteints de trisomie 21

A ce jour, sont reconnus centres de vaccination en Normandie :

- 10 Centres dans le Calvados
- 11 Centres dans l'Eure
- 16 Centres dans la Seine-Maritime
- 8 Centres dans la Manche
- 7 Centres dans l'Orne

Plateforme téléphonique régionale : 02 79 46 11 56 (de 8h à 18h, 7j/7)

Plateforme téléphonique nationale: 0 800 009 110 (de 6h à 22h 7/7)

Renforts centres de vaccination

Vous avez été nombreux à vous mobiliser suite à notre questionnaire pour le renfort de la Vaccination dans les EHPAD et nous vous en remercions vivement.

Les centres de vaccination continuent à avoir besoin de renforts.

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à nous signaler votre souhait de participer à la démarche de vaccination territoriale, soit pour les derniers EHPAD en demande, soit dans les centres de vaccination en remplissant [le questionnaire](#).

Remplissez le questionnaire >

Vaccin et Sclérose en plaque

La société francophone de la sclérose en plaque a travaillé sur une information autour de la vaccination pour les personnes atteintes de sclérose en plaque

Accédez à la lettre d'information >

Pharmacovigilance

La surveillance des effets indésirables repose sur les Centres de Pharmacovigilance Régionaux qui se trouvent au cœur de la stratégie de repérage des effets indésirables graves des vaccins contre la Covid-19.

Pour cela, nous vous rappelons les différentes modalités de déclaration possibles :

Portail de la DGS : <https://signalement.social-sante.gouv.fr>

Pour les départements 50, 14 et 61 :

Téléphone : 02.31.06.46.72 (9h-18h)

Email : pharmacovigilance@chu-caen.fr

Pour les départements 76 et 27 :

Téléphone : 02.32.88.90.79

E-mail: pharmacovigilance@chu-rouen.fr

Autres informations :

Aiguilles à utiliser pour la reconstitution et l'administration du vaccin Comirnaty® de Pfizer-BioNTech :

Reconstitution: Aiguille hypodermique de diamètre 21G (0,8 mm) (verte), 22G (0,7 mm)(noires) ou 23G (0,6 mm) (bleues)

Administration intramusculaire: diamètre (25 à 22 G) / longueur (>=25 mm, sauf cas particulier 16 mm)

Tissu adipeux normal ou épais: aiguille 25G (0,5 mm) (orange) de longueur 25 mm, aiguille 23G (0,6mm) (bleue) de longueur 30 mm, ou aiguille 22G (0,7 mm) (noire) de longueur 30 mm

Tissu adipeux peu important en particulier chez les personnes âgées: aiguille 25G 0,5 mm (oranges) de longueur 16 mm utilisables, à condition d'être bien perpendiculaire à la peau et d'enfoncer l'aiguille jusqu'à la garde

Ne pas tapoter sur la seringue (risque de rupture des liposomes, et d'inefficacité)

Introduire l'aiguille avec un angle de 90°, ne pas pincer la peau lors de l'IM et injecter directement sans aspirer avant d'injecter.

**Avis conjoint de la Société Française de Pharmacie clinique, de
l'Association Nationale des Enseignants de Pharmacie Clinique et de
la SPILF - 8 janvier 2021 >**

Signalez un événement indésirable >

6ème dose et 28 jours

L'AMM du vaccin Comirnaty® de Pfizer-BioNTech vient d'être modifiée pour faire apparaître la possibilité de réaliser six doses dans un flacon (un flacon contient 6 doses de 0,3 ml après dilution). Si la quantité de vaccin restant dans le flacon ne permet pas d'obtenir une dose complète de 0,3ml, jeter le flacon et la solution résiduelle et ne pas regrouper les résidus de solution provenant de plusieurs flacons.

Dans un avis en date du 7 janvier 2021, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a considéré qu'il était nécessaire de maintenir l'administration de deux doses de vaccins aux personnes vaccinées, et que le délai d'administration de la seconde dose pouvait être envisagé entre 21 et 42 jours au vu des circonstances actuelles spécifiques, afin d'élargir la couverture vaccinale des personnes prioritaires.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est positionnée le 5 janvier en faveur d'un intervalle entre les deux doses de Pfizer-BioNTech de 21 à 28 jours et, en cas de circonstances exceptionnelles, pour le fait d'allonger ce délai sans dépasser 42 jours.

Dans ce contexte, la recommandation nationale est désormais la suivante :

- Pour le vaccin Pfizer-BioNTech :
pour les personnes âgées hébergées en EHPAD et en USLD, **l'intervalle prévu reste de 21 jours** ;
pour les autres personnes éligibles à la vaccination, **l'intervalle recommandé est de 28 jours**.
- Pour le vaccin Moderna : l'intervalle recommandé est de 28 jours.

[Retrouvez l'AMM modifié concernant la 6ème dose >](#)

[Retrouvez le MINSANTE précisant le délai de 28 jours >](#)

Statut des remplaçants et retraités

La problématique des médecins remplaçants et des médecins retraités est une de nos préoccupations. Leur statut au niveau n'est pas tout à fait stabilisé à ce jour. Nous vous tiendrons informés. Dès à présent, sachez qu'en ce qui concerne les médecins retraités, la réquisition semble être le schéma qui se dessine pour leur garantir une protection assurantielle et une rémunération.

En conclusion

... Merci de transmettre ce message à vos confrères, aux internes et à tous contacts professionnels - qui peuvent également nous fournir leur adresse mail pour recevoir nos communications.

N'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations par retour de mail. Cela nous permet d'en faire part et de les traiter dans le cadre d'une prochaine communication normande.

Consultez régulièrement le site internet de l'URML Normandie pour plus d'informations.

Nous avons créé une boîte mail spécifique pour toute question sur la vaccination Covid-19 : urml.covid@urml-normandie.org

Contacts utiles

URML Normandie :

Mail : urml.covid@urml-normandie.org

Site internet : www.urml-normandie.org

et ses réseaux sociaux

ars-normandie-covid-vaccination@ars.sante.fr

ars-normandie-covid-prelevements@ars.sante.fr

mesconseils covid.sante.gouv.fr

covinfo.fr

[Télécharger le Guide "Tousanticovid" Pro](#)

En savoir +



La médecine
libérale
innove en
Normandie

02 31 34 21 76

Siège social Caen
7 Rue du 11 Novembre - 14000 Caen

Antenne de Rouen
62 Quai Gaston Boulet - 76000 Rouen



Vous recevez ce mail car vous êtes inscrit à la newsletter URML Normandie
Pour toute information complémentaire contactez contact@urml-normandie.org

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)